

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° 2008-9-9-1

Service consulté

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



**ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX,
DES CLUBS SPORTIFS, DES ECOLES DE SPORT
ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD**

Résumé : Il vous est proposé d'allouer une série d'aides aux comités départementaux, aux clubs sportifs, aux Ecoles de Sport et aux titulaires du BAFA-BAFD, qui répondent aux critères départementaux de subvention en faveur du sport.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 108 016,09 €.

Lors du BP 2008, rapport n° 2008/I – 10e/03 du 13 décembre 2007, une enveloppe totale de crédits de 1 745 611 € a été votée par le Conseil Général pour les différentes interventions en faveur des comités départementaux sportifs, des clubs haut-rhinois et des titulaires du BAFA-BAFD.

Les Ecoles de Sports bénéficient également de notre soutien financier.

La Commission Permanente est chargée de la répartition des aides en cours d'année sur proposition du Conseil Départemental des Sports.

A la suite de sa réunion du 3 juillet 2008, cette instance vous propose une nouvelle série d'engagements à examiner au titre de l'exercice 2008.

Les interventions départementales au titre des actions sportives, prévues dans ce rapport, concernent les aides suivantes:

- L'aide aux stages organisés par les Comités départementaux
- Le soutien aux clubs sportifs au titre des déplacements collectifs et individuels
- La subvention pour la création de clubs sportifs,

- Le soutien aux clubs pour les déplacements en compétitions internationales et notamment les sportifs sélectionnés aux JO de Pékin,
- Les Ecoles de Sport
- La participation départementale aux titulaires du BAFA/BAFD.

La dépense correspondante qu'il vous est proposé d'engager dans ce rapport, s'élève à 108 016, 09€.

A. Aide aux stages organisés par les Comités Départementaux.

L'annexe récapitule une série de demandes concernant les stages organisés par les comités départementaux sportifs ou ligues au titre de la saison sportive 2007/2008, pour un montant de **6 142,27 €**.

Je rappelle que le montant de la subvention est déterminé par la prise en compte des frais de repas, d'hébergement, de location d'installations sportives, de salles et de matériel audiovisuel ainsi que des frais de déplacement pour les stages hors département, et que le déroulement du stage au Centre Sportif Régional Alsace est encouragé.

B. Aide aux déplacements collectifs et individuels des clubs en championnat de France pour 2008.

Les clubs engagés dans un championnat de France qui ne peuvent prétendre à une subvention forfaitaire, bénéficient d'une aide calculée en fonction du kilométrage aller-retour parcouru, d'un taux de 0,04 € par kilomètre, et de l'effectif type de l'équipe.

Une série de demandes, correspondant à des déplacements effectués en 2007/2008 par les clubs de différentes disciplines, a été instruite et figure au tableau ci-joint pour un montant de **24 980,92 €**.

A titre individuel, et pour les licenciés jusqu'à la catégorie junior incluse, engagés en championnat national, le club perçoit une aide de 46 € par athlète pour un déplacement par saison et par discipline.

Le tableau en annexe vous propose une première série d'aides sous cette rubrique, correspondant aussi à des déplacements fin 2007, portant sur un montant total de **5 116 €**.

C. L'aide pour la création de clubs sportifs.

Dans le cadre du soutien départemental à la création de clubs sportifs, le Conseil Départemental des Sports vous propose l'attribution d'une subvention de **300 €** au club ci-après récemment créé:

- Le Roller Club de Bergheim qui relève de la discipline Roller Skating dont le siège est situé à 68750 BERGHEIM, Maximinweg, et qui est présidé par Monsieur Christian SCHNEIDER.

D. L'aide aux clubs pour la participation de leurs sportifs à des compétitions internationales: sélection des sportifs haut-rhinois aux Jeux Olympiques de Pékin.

Le Département du Haut-Rhin compte 7 sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin. Il s'agit d'une part des 5 nageurs du Mulhouse Olympic Natation suivants:

- Benjamin STASIULIS
- Aurore MONGEL
- Laure MANAUDOU
- Amaury LEVEAUX
- Julien NICOLARDOT

Et d'autre part des sélectionnés Handisport tous deux en cyclisme de l'Association Sport Fauteuil Mulhouse.

- Yvan BUCHMANN
- Alain QUITTET

Il est proposé de reconduire, comme pour les JO d'Athènes en 2004, un soutien à leurs clubs respectifs sous forme d'une prime de 5 000 € par athlète sélectionné soit 25 000 € au MON et 10 000 € à l'Association Sport Fauteuil Mulhouse soit un engagement de **35 000 €**.

La subvention à attribuer au MON étant supérieure à 23 000 €, je vous prie de m'autoriser à signer la convention financière en annexe.

E. L'aide aux clubs au titre des Jeunes Licenciés Sportifs.

L'enveloppe totale qu'il est prévu d'attribuer en 2008 en ce domaine d'intervention, s'élève à 400 243,90 €.

Lors de ses réunions des 8 février 2008, 23 mai 2008 et 4 juillet 2008, la Commission Permanente a autorisé 3 versements pour un total de 373 771 €

Il vous est proposé dans ce rapport, d'autoriser le versement d'un reliquat de subvention Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs relevant des disciplines figurant dans le tableau annexe pour un engagement de **2 367,90 €**.

F. L'aide aux Ecoles de Sport 2008.

L'école de sport a pour cadre une commune ou une communauté de communes.

Elle est située entre les pratiques obligatoires de l'école et les pratiques encadrées à finalités compétitives du club sportif. Elle est ouverte à tous les enfants et s'adresse aux non licenciés.

La subvention du Conseil Général permet à des clubs d'accueillir des jeunes en vue de leur faire découvrir un sport. Elle est allouée pour les frais de fonctionnement et l'achat de matériel technique et pédagogique.

La répartition des aides départementales aux écoles de sport est proposée par les conseillers d'animation sportive de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le tableau en annexe récapitule ces aides pour 2008, par secteur, pour un montant total de **28 509 €**.

G. Les bourses pour le BAFA et le BAFD.

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse –CDMIJ Force Jeune- qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste ci-jointe pour un total de **5 600 €**.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer aux comités départementaux, aux clubs sportifs haut-rhinois et à l'OMS de Mulhouse, les aides suivantes :

- **6 142,27 €** au titre de l'aide aux stages aux bénéficiaires figurant en annexe;
- **24 980,92 €** au titre des autres déplacements collectifs (hors forfait) pour les clubs figurant en annexe;
- **5 116,00 €** au titre des frais de déplacements individuels pour les clubs figurant en annexe;
- **300,00 €** au Roller Club de Bergheim au titre de l'aide à la création d'un club sportif;
- **25 000,00 €** au Mulhouse Olympic Natation, au titre des 5 nageurs du club sélectionnés aux Jeux Olympiques de Pékin et de m'autoriser à signer la convention financière correspondante en annexe,
- **10 000,00 €** à l'Association Sport Fauteuil de Mulhouse pour les deux cyclistes handisport sélectionnés aux Jeux Paralympiques de Pékin;
- **2 367,90 €** au titre de la subvention Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs figurant en annexe du rapport;
- **28 509,00 €** au titre des Ecoles de Sport, aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe du rapport ;

Je précise que ces sommes, correspondant à un total en dépenses de fonctionnement de **102 416,09 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.

- **5 600,00 €** à répartir entre les bénéficiaires cités en annexe, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

L'engagement total du présent rapport s'élève à **108 016,09€**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**BAFA
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF05193	Mademoiselle ACKERMANN Pascale 3 allée de Normandie 68840 PULVERSHEIM	100 €
BAF05194	Mademoiselle BEDEZ Fanny 82 La Gasse 68650 LAPOUTROIE	100 €
BAF05195	Mademoiselle BOESCH NEDELEC Josiane 25 b route de Wintzenheim 68230 TURCKHEIM	100 €
BAF05196	Monsieur BONNES Lylia 25 rue Maréchal Lyautey 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05197	Monsieur BOURGEOIS Johann 6 allée de l'Agenois 68440 LANDSER	100 €
BAF05198	Mademoiselle BURGY Emmanuelle 29 rue des Violettes 68440 SCHLIERBACH	100 €
BAF05199	Mademoiselle CRONENBERGER Audrey 14 rue des champs 68130 CARSPACH	100 €
BAF05200	Mademoiselle DE NICOLO Marie Véronique 13 rue du labour 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05217	Monsieur DIAMONEKA Joachim 2 rue Sint Niklaas 68000 COLMAR	100 €
BAF05201	Monsieur DOIN Stéphane 4 rue du kreyenbach 68500 GUEBWILLER	100 €
BAF05202	Mademoiselle DOMINIQUE Céline 2 rue de Caumont 68600 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05203	Mademoiselle EICHENLAUB Claire 2 rue des iris 68180 HORBOURG WIHR	100 €

BAF05204	Mademoiselle EICHMANN Anaïs 8 rue du château d'eau 68600 HEITEREN	100 €
BAF05205	Mademoiselle FLEURENTIN Aline 6 grand'rue 68600 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05206	Mademoiselle HARTMANN Stéphanie 71 rue Aristide Briand 68460 LUTTERBACH	100 €
BAF05207	Mademoiselle HERTFELDER Anne 13 rue de la carrière 68800 THANN	100 €
BAF05208	Mademoiselle HOUNCHERINGER Adeline 6a rue des prés 68210 AMMERTZWILLER	100 €
BAF05209	Mademoiselle HUSSER Laurie 13 rue Charles Peguy 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05210	Monsieur JOSSE Dominique 37 rue Albert Schweitzer 68140 GUNSBACH	100 €
BAF05211	Mademoiselle JULIEN Nadège 15 rue des champs 68320 FORTSCHWIHR	100 €
BAF05212	Madame KACHID Siham 1 résidence de la Forêt 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF05213	Mademoiselle KOCHER Mélanie 16 rue du réservoir 68440 BRUEBACH	100 €
BAF05214	Mademoiselle KRAFT Julie 14 rue des cygnes 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05215	Madame KRENTZ Marie-Claude 24 rue du Silberberg 68590 RORSCHWIHR	100 €
BAF05216	Mademoiselle KURY Anne 1a rue du rempart 68740 BALGAU	100 €
BAF05218	Mademoiselle LITSCHGI Margot 58 rue des vosges 68110 ILLZACH	100 €
BAF05219	Madame LUDWIG Stéphanie 8 rue des lilas 68320 ARTZENHEIM	100 €

BAF05220	Monsieur LUTRINGER Jonathan 69 rue du Général de Gaulle 68470 RANSPACH	100 €
BAF05221	Mademoiselle MEISSNER Johanna 15 rue des boutons d'or 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05222	Monsieur MULLER Luc 1 impase des robiniers 68700 WATTWILLER	100 €
BAF05223	Mademoiselle MUTTERER Aurore 18a rue Bruat 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF05224	Mademoiselle NEU Suzel 10 grand'rue 68320 JEBSHEIM	100 €
BAF05225	Mademoiselle PAPI Cécilia 6 allée des écurueils 68740 MUNCHHOUSE	100 €
BAF05226	Madame PASQUALINI Valéry 9 rue du rhin 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05227	Mademoiselle PETERSCHMITT Lisa 11 rue de Didenheim 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05228	Monsieur REYMANN Christophe 2 rue des casernes 68740 FESSENHEIM	100 €
BAF05229	Mademoiselle RUETSCH Jessica 30 rue du vignoble 68430 HAUSGAUEN	100 €
BAF05230	Madame RUETSCH Rachel 30 rue du vignoble 68130 HAUSGAUEN	100 €
BAF05234	Monsieur SCHAFFNER Marc 2c rue des sports 68180 HORBOURG WIHR	100 €
BAF05235	Monsieur SCHMITT Thomas 14 grand'rue 68720 ZILLISHEIM	100 €
BAF05231	Mademoiselle SENJEAN Marion 26 rue longue 68790 MORSCHWILLER LE BAS	100 €
BAF05232	Monsieur SIGRIST Antoine 6 rue des primevères 68740 RUSTENHART	100 €

BAF05233	Mademoiselle SIMONUTTI Laétitia 70 avenue de Paris 68000 COLMAR	100 €
BAF05236	Mademoiselle STATH Marion 57 rue de reiningue 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF05237	Mademoiselle STEHLI Stéphanie 22 rue de la 1ère Armée 68240 SIGOLSHEIM	100 €
BAF05238	Mademoiselle STEMPLIN Joëlle 28 rue de la reine des près 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05239	Monsieur STEPHAN Quentin 5 rue Camille Sée 68000 COLMAR	100 €
BAF05240	Monsieur STEPHAN Thibaut 5 rue Camille Sée 68000 COLMAR	100 €
BAF05241	Mademoiselle STOLL Diane 11 rue du Markstein 68100 MULHOUSE	100 €
BAF05242	Monsieur TONDU Jordan 11 rue des fleurs 68320 URSCHENHEIM	100 €
BAF05243	Mademoiselle VALENTINI Claudia 30 rue du Silberberg 68530 RORSCHWIHR	100 €
BAF05244	Mademoiselle VINCENT Julie 5 route Nationale 68600 BIESHEIM	100 €
BAF05245	Mademoiselle WEGRICH Sophie 13 rue du Maréchal Foch 68128 VILLAGE NEUF	100 €
BAF05246	Mademoiselle WILLME Stéphanie 1 rue de l'église 68290 BOURBACH LE BAS	100 €
BAF05247	Mademoiselle WIPF Anne 9 rue du Poitou 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05248	Mademoiselle ZANIER Alison 21 rue Georges Pompidou 68290 WEGSCHEID	100 €
Total		5 600,00

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Jeunes licenciés sportifs
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS11877	BOXING CLUB RIBEAUVILLE Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	boxe francaise ribeauville	60,00
JLS11880	JUDO CLUB KAYSERSBERG Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	judo kaysersberg	939,40
JLS11875	JUDO CLUB SAMOURAIS BITSCHWILLER LES THANN Subvention aux jeunes licenciés sportifs	judo bitschwiller les thann	402,60
JLS11874	KARATE CLUB KUNHEIM Subvention aux jeunes licenciés sportifs	karate kunheim	530,70
JLS11876	MJC BOLLWILLER Subvention aux jeunes licenciés sportifs	karate bollwiller	195,20
JLS11879	PETANQUE CLUB WITTELSHEIM Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	pétanque wittelsheim	60,00
JLS11873	RACING CLUB DE BERGHOLTZ subvention aux jeunes licenciés sportifs	bergholtz rc	60,00
JLS11878	STE GYMNASIQUE BOURTZWILLER 1912 Subvention aux jeunes licenciés sportifs	judo mulhouse	120,00
Total			2 367,90

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Clubs sportifs
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS05969	ACL CADPA CLUB CENTRE D'ACTIVITE DE PLEIN AIR HUNINGUE Subvention pour déplacements individuels	368,00
ACS05981	ALTKIRCH ATHLE SUNDGAU Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05971	APACH HORBOURG-WIHR Subvention pour déplacements individuels	598,00
ACS05970	ASCM-ASS.SECT.CANOE-KAYAK ASS.SPORT.CHEMINOT Subvention pour déplacements individuels	966,00
ACS05968	ASPTT COLMAR Subvention pour déplacements individuels	92,00
ACS05978	ASPTT MULHOUSE Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05961	ASPTT MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs	144,00
ACS05986	ASS ATHLE DOLLER Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05987	ASS ATHLETISME CERNAY ET ENVIRONS Subvention pour déplacements individuels	92,00
ACS05977	ASS. ATHLETISME RAEDERSHEIM Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05976	ASS.ATHLETISME VOLGELSHEIM Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05973	ASS.COLMARIENNE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME Subvention pour déplacements individuels	184,00
ACS05960	ASS.ENTENTE HAUTE ALSACE Subvention pour déplacements collectifs	3 554,08
ACS05979	ATHLETIC CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05980	ATHLETISME CLUB ILLZACH - KINGERSHEIM Subvention pour déplacements individuels	322,00
ACS05972	BULLE D'AIR SPORT ADAPTE Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05958	CD PETANQUE DU HAUT RHIN FFPJP Subvention pour déplacements collectifs	414,00
ACS05953	CERCLE D'ECHEC FRONTALIER Subvention pour déplacements collectifs	412,00
ACS05954	CERCLE D'ECHECS DE COLMAR Subvention pour déplacements collectifs	368,00
ACS05951	CERCLE D'ECHECS PHILIDOR MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs	1 532,00
ACS05985	CERCLE DES SPORTS ET LOISIRS CSL NEUF BRISACH Subvention pour déplacements individuels	230,00
ACS05982	CERCLE SPORTIF SAINT LOUIS SECTION ATHLETISME Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05988	COLMAR MARATHON CLUB Subvention pour déplacements individuels	46,00

ACS05957	COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION Subvention pour déplacements collectifs	868,00
ACS05974	DAUPHINS DE SAINT-LOUIS Subvention pour déplacements individuels	332,00
ACS05984	ENTENTE SPORTS REUNIS COLMAR ATHLETIC CLUB ESRCAC Subvention pour déplacements individuels	276,00
ACS05975	FCG 1910 GUEBWILLER Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05962	FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893 Subvention pour déplacements collectifs	372,00
ACS05990	FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893 Subvention pour déplacements individuels	184,00
ACS05955	MERXHEIM ECHECS Subvention pour déplacements collectifs	552,00
ACS05965	MJC COLMAR Subvention pour déplacements collectifs	1 732,20
ACS05964	MULHOUSE TENNIS DE TABLE Subvention pour déplacements collectifs	3 495,44
ACS05959	PAYS DE COLMAR ATHLETISME Subvention pour déplacements collectifs	5 516,80
ACS05956	RETRO-CLUB COLMAR Subvention pour déplacements collectifs	2 433,60
ACS05993	ROLLER CLUB DE BERGHEIM Création de club	300,00
ACS05991	SPORTS REUNIS COLMAR Subvention pour déplacements individuels	506,00
ACS05963	SPORTS REUNIS DE CERNAY Subvention pour déplacements collectifs	40,00
ACS05989	ST LOUIS RUNNING CLUB Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05967	TENNIS DE TABLE SAINT-LOUIS Subvention pour déplacements collectifs	2 830,80
ACS05966	TENNIS DE TABLE ST JEAN BAPTISTE ILLZACH Subvention pour déplacements collectifs	716,00
ACS05983	UNION SPORTIVE THANN Subvention pour déplacements individuels	184,00
Total		30 396,92

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Ecoles de sports
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EDS00029	ASL LANDSER Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00030	ASL-ASS SPORTS ET LOISIRS KEMBS Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	405,00
EDS00016	ASS. INTERLUDES RIBEAUVILLE Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00013	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 220,00
EDS00002	FAC - FEDERATION DES ASSOCIATIONS CERNAY Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	662,00
EDS00005	FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ENSISHEIM (FAE) Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00022	OFFICE DES SPORTS DE LA JEUNESSE ET LA CULTURE STE MARIE AUX MINES Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	765,00
EDS00011	OFFICE DES SPORTS MASEVAUX Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00021	OFFICE DES SPORTS ST LOUIS Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	2 000,00
EDS00001	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ALTKIRCH Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 100,00
EDS00003	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS COLMAR Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	2 200,00
EDS00004	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DANNEMARIE Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	830,00
EDS00006	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS GUEBWILLER Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 220,00
EDS00009	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS KINGERSHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	700,00
EDS00012	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS- OMS-MULHOUSE Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	3 000,00
EDS00018	OMCIS ROUFFACH Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00025	OMECAS SOULTZ Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00028	OMS WITTENHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	615,00
EDS00019	OMSAJ RIXHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 000,00
EDS00014	OMSAL PFASTATT Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	870,00
EDS00017	OMSAP RIEDISHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	915,00
EDS00008	OMSAP ILLZACH Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	700,00
EDS00010	OMSAP LUTTERBACH Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	915,00

EDS00023	OMSAP SAUSHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	760,00
EDS00007	OMSC BUHL Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00027	OMSC SPORTS WITTELSHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	460,00
EDS00024	OMSC STAFFELFELDEN Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	760,00
EDS00015	OMSCL PULVERSHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	500,00
EDS00020	OMSLC RUELISHEIM Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	510,00
EDS00026	OSL THANN Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 524,00
Total		28 509,00

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Fonctionnement des comités départementaux
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SCD00005	CD CANOE KAYAK Aide aux stages des comités départementaux	3 049,00
SCD00007	CD ESCRIME Aide aux stages des comités départementaux	213,72
SCD00003	COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION Aide aux stages des comités départementaux	848,60
SCD00004	COMITE DEPARTEMENTAL FSGT (FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL) Aide aux stages des comités départementaux	1 582,12
SCD00006	LIGUE D'ALSACE VOLLEY-BALL Aide aux stages des comités départementaux	448,83
Total		6 142,27

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Participation aux déplacements sportifs internationaux
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00002	ALSACE SPORT FAUTEUIL WIHR AU VAL Participation aux Jeux Olympiques	10 000,00
DSI00001	MULHOUSE OLYMPIC NATATION Participation aux Jeux Olympiques	25 000,00
Total		35 000,00

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2008
en faveur du Mulhouse Olympic Natation
pour la qualification de 5 nageurs
aux Jeux Olympiques de PEKIN

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu l'avis du Conseil Départemental des Sports en date du 24 avril 2008 et de la Commission des Sports et de la Vie Associative du 11 juillet 2008,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin - Service des Actions Sportives - sis 100, avenue d'Alsace, B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 5 septembre 2008,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

L'association MULHOUSE OLYMPIC NATATION, représentée par Monsieur Laurent HORTER, Président habilité par une décision de l'Assemblée Générale en date du

ci-après désignée « le MON»

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Département apporte un soutien financier aux clubs sportifs haut-rhinois ayant des athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques pour le compte de la France.

Le montant de cette aide est forfaitaire. Elle représente une prime à la qualification et est destinée à soutenir le club et ses athlètes pour les efforts fournis et les dépenses engagées pour aboutir à cette qualification.

ARTICLE 1 : Objet

L'aide du Département est destinée au MON pour la qualification de Laure MANAUDOU, Aurore MONGEL, Amaury LEVEAUX, Benjamin STASIULIS et Julien NICOLARDOT aux Jeux Olympiques de PEKIN.

Cette aide est de 5 000 € par athlète sélectionné, soit 25 000 € au total.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : subvention de fonctionnement

Pour l'année 2008, le Département alloue une subvention de **25 000 Euros** au Mulhouse Olympic Natation pour la qualification de 5 athlètes aux Jeux Olympiques de PEKIN.

ARTICLE 3 : modalités de versement

La subvention sera versée en une fois par prélèvement sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 32 du budget départemental, et virée au compte 17206 00530 50734474011 44 CRCA MULHOUSE SINNE.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DU MULHOUSE OLYMPIC NATATION.

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Le Mulhouse Olympic Natation s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2008.

La durée de validité de l'aide est de 1 an.

ARTICLE 6 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le Mulhouse Olympic Natation de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le

Mulhouse Olympic Natation n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Mulhouse Olympic Natation d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du Mulhouse Olympic Natation

ARTICLE 8 : remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et en demander en tout ou partie le remboursement.

ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires,

A COLMAR, le

LE PRESIDENT du
Mulhouse Olympic Natation

LE PRESIDENT

Laurent HORTER

Charles BUTTNER